

2021_CT2_402

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Forêt - AVIS - Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour continuer l'animation du site "Plateau de l'Arbois" sur la période 2022-2024 dans le cadre de l'appel à projet Natura 2000 du FEADER

Le 30 septembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 septembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à GOURNES Jean-Pascal – DAGORNE Robert donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à TAULAN Francis – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GERARD Jacky donne pouvoir à BARRET Guy – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BUCHAUT Romain – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à VENTRON Amapola – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BIANCO Kayané – CORNO Jean-François – PAOLI Stéphane – RAMOND Bernard – SANNA Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Rapporteur Michel RUIZ donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau
Forêt**

■ Séance du 30 Septembre 2021

06_2_03

■ **Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour continuer l'animation du site "Plateau de l'Arbois" sur la période 2022-2024 dans le cadre de l'appel à projet Natura 2000 du FEADER**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Patrimoine naturel, agriculture, viticulture, ruralité

■ Séance du 7 Octobre 2021

1

AGRI 001-07/10/21 CM

■ Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour continuer l'animation du site "Plateau de l'Arbois" sur la période 2022-2024 dans le cadre de l'appel à projet Natura 2000 du FEADER

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le site FR9312009 « Plateau de l'Arbois » est une Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la directive européenne 79-409/CEE du 2 avril 1979 dite directive Oiseaux, faisant partie du réseau européen Natura 2000.

La ZPS s'inscrit sur le territoire des communes d'Aix-en-Provence, Cabriès, Rognac, Velaux, Ventabren et Vitrolles pour une superficie d'un peu plus de 4.300 ha. Elle abrite 12 espèces nicheuses et 5 espèces hivernantes de l'annexe 1 de la directive Oiseaux.

Le cortège d'espèces d'oiseaux est globalement typique des collines sèches dites méditerranéennes composées de garrigues, pineraies à Pin d'Alep et zones rocheuses de faible taille. Les ripisylves, plans d'eau et roselières de l'Arc et du bassin du Réaltor viennent diversifier le cortège d'espèces.

La ZPS est localisée au cœur du pôle économique et urbain de Marseille-Aix-Étang de Berre. L'enjeu est de préserver cette coupure verte constituée de milieux et d'espèces remarquables en limitant les menaces liées à un développement récent et important des activités de pleine nature, à la modification des activités rurales traditionnelles (élevage, agriculture, chasse...), à l'urbanisation en bordure et au centre, et au développement des axes de circulation.

Désigné ZPS par arrêté ministériel du 27 août 2003, le site a fait l'objet d'une consultation pour l'élaboration du document d'objectif (DOCOB) attribué à l'Office National des Forêts (ONF) en 2008 pour sa rédaction. Le DOCOB du site Natura 2000 « Plateau de l'Arbois » a identifié 5 objectifs de préservation : adapter la gestion du Réaltor aux enjeux ornithologiques du site, assurer une meilleure prise en compte des enjeux ornithologiques dans les activités humaines, maintenir les différents stades de développement des milieux ouverts et fermés, améliorer les capacités d'accueil du site pour l'avifaune patrimoniale et assurer un suivi scientifique.

Procédure de réception en préfecture
013120005406720003031
Date de réception : 14/10/2021

Afin de mettre en œuvre les objectifs du DOCOB, le Syndicat Intercommunal du Massif de l'Arbois (SIMA), créé en 1992 pour réaliser les travaux de protection de la forêt contre le risque incendie sur le massif de l'Arbois, s'est positionné pour animer les actions.

Le SIMA a ainsi été la structure animatrice du site de 2009 à 2015. En 2016, le syndicat a été dissous lors de la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui a ainsi repris l'animation du site au travers du Territoire du Pays d'Aix.

Aussi, afin de poursuivre l'animation et le suivi en cours de la ZPS « Plateau de l'Arbois », la Métropole Aix-Marseille-Provence, à travers le Territoire du Pays d'Aix, se propose d'être candidate en tant que structure animatrice de ce site pour les trois années à venir couvrant la période 2022 à 2024 (1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024).

Il est précisé qu'une convention relative à l'attribution des aides pour l'animation liée au DOCOB du site Natura 2000 ZPS FR9312009 « Plateau de l'Arbois » sera conclue entre l'Union Européenne, l'État et la Métropole Aix-Marseille-Provence précisant les modalités techniques et financières des missions confiées à la Métropole en tant que structure animatrice du site.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite en outre proposer la candidature de sa Présidente, ou de son représentant, membre du COPIL, à la présidence du COPIL de ce site Natura 2000.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'environnement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les directives européennes 2009/147/CEE dite « Oiseaux » et 92/43/CEE dite « Habitats Faune Flore », transposées en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001 et les décrets et circulaires correspondants, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, de poursuivre l'animation et le suivi du site Natura 2000 ZPS FR9312009 « Plateau de l'Arbois ».

Délibère

Article 1 :

Est proposée la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant que structure animatrice du site Natura 2000 ZPS FR9312009 « Plateau de l'Arbois » pour la période 2022- 2024.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210930-2021_CT2_402-DE
Date de récépissé : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

Article 2 :

Est proposée la candidature de la Présidente de la Métropole ou de son représentant à la Présidence du Comité de Pilotage du site Natura 2000 ZPS FR9310069 « Plateau de l'Arbois ».

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer tout document afférent à ces candidatures.

Pour enrôlement,
Le Conseiller Délégué
Forêts et Paysages

Philippe ARDHUIN

2021_CT2_402

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable, déchets et cycle de l'eau - Forêt - AVIS - Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour continuer l'animation du site "Plateau de l'Arbois" sur la période 2022-2024 dans le cadre de l'appel à projet Natura 2000 du FEADER

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 13 OCT. 2021

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210930-2021_CT2_402-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021